



22<sup>e</sup> mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2018 12 15

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information	Décembre 2016	Modification et information	Décembre 2017
Introduction et liste des personnes-ressources i à v	Décembre 2015 Décembre 2016	Introduction et liste des personnes-ressources i à v	Décembre 2016 Décembre 2017
Dos de couverture		Dos de couverture	

Pages des sections du recueil

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
—	Général					La mise à jour a permis d'améliorer la mise en page et de corriger les coquilles. Actualisation de la dénomination du Ministère dans les sections « Références » et ailleurs lorsqu'applicable.
1	Table des matières	1 à 4	2017 12 15	1 à 4	2018 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 21-100	1 à 6	2010 12 15	1 à 8	2018 12 15	Section 2 « Références » : correction d'une coquille dans le nom d'une norme. Section 3 « Définitions » : ajout de la référence à la norme ASTM D5821 dans la définition de « Particule fracturée ».
	LC 21-901	1 à 5	2014 12 15	1 à 5	2018 12 15	Section 6 « Échantillon et prises d'essai » : retrait de la note sur la possibilité d'utiliser la méthode d'essai LC 26-006.
2	Table des matières	1 à 4	2017 12 15	1 à 4	2018 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 22-301	1 à 13	2016 12 15	1 à 14	2018 12 15	Figure 1 : ajout d'une nouvelle figure. Section 5.1 « Œdomètre » : ajout d'une référence à la nouvelle figure 1. Figure 2 : la figure 1 est devenue la figure 2.

22<sup>e</sup> mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2018 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
2	LC 22-320	1 à 9	2017 12 15	1 à 8	2018 12 15	<p>Section 5.2 « Cellule œdométrique » : retrait du texte sur la série de rainures en « V » qui doit se trouver à la base.</p> <p>Section 5.3 « Burette avec système de graduation » : ajout indiquant que l'eau doit aussi être désaérée.</p> <p>Figure 1 : remplacement du mot « comparateur » par « déflectomètre ».</p> <p>Figure 2 : modifications apportées pour faciliter la compréhension des caractéristiques qui doivent présenter la base de la cellule.</p> <p>Section 6.1 « Burette avec système de graduation » : ajout indiquant que l'eau doit aussi être désaérée.</p> <p>Section 7 « Préparation de l'échantillon » : ajout indiquant que l'eau doit aussi être désaérée.</p> <p>Section 8.1 « Saturation de la burette » : ajout indiquant que l'eau doit aussi être désaérée.</p>
3	Table des matières	1 à 4	2017 12 15	1 à 4	2018 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 25-010	1 à 21	2017 12 15	1 à 21	2018 12 15	<p>Section 7.1.1 « Système de préhension sans colle » : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p> <p>Section 7.2.1 « Système de préhension sans colle » : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p>
	LC 25-011	1 à 6	2011 12 15	1 à 6	2018 12 15	Section 4 « Fabrication des éprouvettes de laboratoire » : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.

22<sup>e</sup> mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2018 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
4	Table des matières	1 à 10	2017 12 15	1 à 10	2018 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 26-003	1 à 13	2017 12 15	1 à 13	2018 12 15	Section 5.7 « Appareil de malaxage » : retrait du mot « on ». Section 7 « Mode opératoire » : 7.4 : simplification de la phrase en supprimant une répétition. 7.8 : ajout de la référence à la norme 4202. 7.10 : ajout du temps de refroidissement.
	LC 26-004	1 à 14	2016 12 15	1 à 14	2018 12 15	Annexe A : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019. Section 5.1.1 « Détermination des vides dans l'enrobé » : retrait d'exigences imprécises sur le nombre de giratoires. Section 5.1.3 « Calcul et acceptation des vides dans l'enrobé » : retrait d'exigences imprécises sur le nombre de giratoires. Section 7 « Rapport d'essai » : ajout des densités apparentes et de l'absorption. Remplacement du terme « granularité » par « granulométrie » et retrait d'exigences imprécises sur le nombre de giratoires. Annexe A : retrait d'exigences imprécises sur le nombre de giratoires.
	LC 26-005	1 à 10	2013 12 15	1 à 10	2018 12 15	Section 7.1 « Échantillonnage dans la benne d'un camion ou d'une finisseuse » : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.

22<sup>e</sup> mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2018 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
4	LC 26-006	1 à 13	2016 12 15	1 à 15	2018 12 15	<p>Section 4 « Principe de l'essai » : retrait du mot « vous ».</p> <p>Section 5.1.1 « Fournaise à ignition sans balance interne » : retrait du texte « et d'en abaisser la température à un niveau respectable ».</p> <p>Section 5.5 « Support à plateaux » : reformulation de la phrase afin de remplacer le terme « de façon stable » et pour faciliter la compréhension.</p> <p>Tableau 2 : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p> <p>Section 7 « Détermination de la teneur en bitume par ignition » :</p> <p>7.1 : Retrait du mot « vous ».</p> <p>Annexe A : ajout de l'annexe sur l'installation et l'entretien des fours à ignition.</p> <p>Annexe C : ajout de l'annexe sur la détermination de la granulométrie de référence en présence de matériaux recyclés.</p>
	LC 26-020	1 à 12	2016 12 15	1 à 12	2018 12 15	<p>Section 6.1.4 « Préparation des enrobés » : retrait du mot « on ».</p> <p>Annexe A : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p>

22<sup>e</sup> mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2018 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
4	LC 26-045	1 à 19	2017 12 15	1 à 19	2018 12 15	<p>Section 4 « Principe de l'essai » : retrait du mot « on ».</p> <p>Section 5.5 « Pompe à vide ou trompe à eau » : remplacement du terme « Hg » par « mercure ».</p> <p>Section 5.9 « Appareillage » : remplacement de termes qui semblent provenir d'une mauvaise traduction de l'anglais.</p> <p>Section 6.1 « Méthode par pesée hydrostatique (pesée dans l'eau) » : retrait du mot « on ».</p> <p>Section 6.2 « Méthode volumétrique » :</p> <p>6.2.1.1.1 : retrait du mot « on ».</p> <p>6.2.1.1.2 : retrait du mot « on ».</p> <p>6.2.2.2 : retrait du mot « on ».</p> <p>Section 6.3 « Constance de masse » : reformulation de l'ensemble de la section pour en faciliter la compréhension.</p> <p>Section 6.4 « Masse optimale d'enrobé utilisable » : reformulation de l'ensemble de la section pour en faciliter la compréhension.</p> <p>Section 7.3 « Masse minimale de l'échantillon » : retrait du mot « on ».</p> <p>Section « 8.4 c) Mode opératoire supplémentaire destiné aux enrobés contenant des granulats poreux et incomplètement enrobés » : retrait du mot « on ».</p> <p>Annexe A : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p>
	LC 26-100	1 à 9	2015 12 15	1 à 9	2018 12 15	<p>Section 1 « Objet » : changement apporté par l'ASTM concernant le nom de la norme ASTM D2172/D2172M.</p> <p>Section 2 « Références » : changement apporté par l'ASTM concernant le nom de la norme ASTM D2172/D2172M.</p> <p>Annexe A : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p>

22<sup>e</sup> mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2018 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
4	LC 26–150	1 à 11	2016 12 15	1 à 11	2018 12 15	<p>Section 3 « Définition » : ajout de « récupéré (GBR) » au terme « granulat bitumineux ».</p> <p>Section 4 « Principe de l'essai » : retrait du mot « on ».</p> <p>Section 6 « Mode opératoire » :</p> <p>6.1 : ajout de la référence à la formule d'enrobé.</p> <p>6.5 : utilisation de formule « d'enrobé » et allègement du texte en utilisant le terme « GBR ».</p> <p>6.5.1 : allègement du texte en utilisant le terme « GBR ».</p> <p>Annexe A : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p>
	LC 26–400	1 à 15	2016 12 15	1 à 14	2018 12 15	<p>Annexe A : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p>
	LC 26–410	1 à 10	2016 12 15	1 à 10	2018 12 15	<p>Section 6.2 « Épaisseur nominale » :</p> <p>6.2.1 : le SMA-10 avec fibres d'amiante est retiré du tableau.</p> <p>Tableau 1 : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019.</p>
	LC 26–500	1 à 5	2015 12 15	1 à 5	2018 12 15	<p>Section 2 « Références » : retrait d'une référence à une méthode qui n'est citée dans le texte.</p>
	LC 26–610	1 à 9	2017 12 15	1 à 8	2018 12 15	<p>Section 5 « Mode opératoire » :</p> <p>5.2.2 : spécification sur une plage de température à employer et retrait de la référence à l'annexe A.</p> <p>5.4.3 : modifications apportées pour refléter la nouvelle classification des bitumes basée sur l'essai MSCR qui sera en vigueur en 2019 et spécification sur une plage de températures à employer.</p> <p>5.4.4 : spécification sur une plage de températures à employer.</p> <p>Annexe A : retrait de l'annexe.</p>

**22<sup>e</sup> mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC***

**2018 12 15**

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
4	LC 26-690	1 à 8	2015 12 15	1 à 8	2018 12 15	Section 2 « Références » : changement apporté par l'ASTM concernant le nom de la norme ASTM D5361/D5361M.  Section 6.5.1 « Éprouvette LCPC » : la hauteur des éprouvettes est spécifiée à 150 mm.
6	Table des matières	1 et 2	2017 12 15	1 et 2	2018 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 34-501	1	2011 12 15	1	2018 12 15	Correction de la nomenclature dans le titre de la norme (Résistance aux produits chimiques [5% NaCl]).
	LC 34-502	1	2011 12 15	1	2018 12 15	Correction de la nomenclature dans le titre de la norme (Résistance aux produits chimiques [5% CaCl <sub>2</sub> ]).
7	Table des matières	1 et 2	2015 12 15	1 et 2	2018 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 40-015	1 à 5	2015 12 15	1 à 5	2018 12 15	Section 7.2 « Méthode par séchage » : réduction du temps de prélèvement de l'échantillon et harmonisation avec l'essai « Moisture » de la norme ASTM E534.

